

## **SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1 Identificateur de produit**

Désignation commerciale **Fill & Fix – Composante A**

### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes bouchon de liquide

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement.

### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Information sur l'entreprise fischerwerke GmbH & Co. KG  
Klaus-Fischer-Straße 1  
D-72178 Waldachtal  
Téléphone : +49(0)7443 12-0  
Fax : +49(0)7443 12-4222  
Courriel : info-sdb@fischer.de  
Internet : www.fischer.de

Dispositif de mise en circulation fischer S. A. S.  
12, rue Livio B.P. 1 82  
FR-67022 Strasbourg-Cedex 1  
Téléphone : +33 3 88 39 18 67  
Fax : +33 3 88 39 80 44  
Courriel : info@fischer.fr

### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Téléphone en cas d'urgence ORFILA No.: 01 45 42 59 59 ou +49(0)6132-84463 (24h)

## **SECTION 2: Identification des dangers**

### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

classification selon l'ordonnance Acute Tox. 4; H302  
(CE) N° 1272/2008

### **2.2 Éléments d'étiquetage**

Pictogramme de danger



GHS07

Mention d'avertissement attention

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

poly(oxyde de propène) , butane-1 , 4-diol

Valeurs H

H302: Nocif en cas d'ingestion.

Valeurs P

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P301+P312: EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

### **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

Caractérisation chimique

durcisseur (réticulant)

#### **Composants dangereux**

Substance contenue		Classification 1272/2008/CE	Concentration
poly(oxyde de propène)	No. CAS : 25322-69-4 No.-CE : 500-039-8	Acute Tox. 4; H302	25.0 – 50.0 pds %
butane-1,4-diol	No. CAS : 110-63-4 No.-CE : 203-786-5 No. REACH : 01-2119471849-20	Acute Tox. 4; H302 STOT SE 3; H336	2.5 – 10.0 pds %
1,4-diazabicyclo[2.2.2]octane	No. CAS : 280-57-9 No.-CE : 205-999-9 No. REACH : 01-2119980944-22	Flam. Sol. 1; H228 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	< 2.5 pds %

### **SECTION 4: Premiers secours**

#### **4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

En cas d'inhalation

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau.  
Ne PAS faire vomir.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes                                              Aucun à notre connaissance.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

L'assistance médicale immédiate    Aucune donnée disponible

Un traitement médical spécial        Aucune donnée disponible

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyen d'extinction approprié              Dioxyde de carbone (CO2)  
Poudre sèche  
Mousse  
Jet d'eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité    Jet d'eau à grand débit

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés                                              L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie                                              En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Autres indications sur la lutte contre les incendies                                              Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles                                              Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

## **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile).
---------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage	Utiliser un équipement de manutention mécanique. Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **6.4 Référence à d'autres sections**

Référence à d'autres paragraphes	Voir chapitre 7/8/13
----------------------------------	----------------------

## **6.5 Indications complémentaires**

Autres données	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
----------------	-------------------------------------------------------------------------

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger	Néant dans des conditions normales de traitement.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Pas de précautions spéciales requises.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs	Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Indications concernant les stockages en commun	Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.
TRGS 510	LGK 10-13

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) spécifique(s)	Indications détaillées: voir notice technique.
------------------------------	------------------------------------------------

## **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Protection des mains	
Matière appropriée :	ci-joint des gants jetables
Temps de pénétration :	< 30 min
Remarque :	Les gants attachés sont conçus comme une protection contre usage à court terme.
Substance de référence :	Après contamination immédiatement changer de gants.
Matière appropriée :	caoutchouc butyle, Caoutchouc nitrile, Chloroprène
Matière non-appropriée :	Gants jetables en PVC
Epaisseur de la matière :	>= 0,5 mm
Temps de pénétration :	>120 min
Remarque :	Remplacer en cas d'usure. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).
Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	Porter un équipement de protection adéquat.
Notent :	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mésures générales de protection et d'hygiène	Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.
Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement	Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.
Mesures d'ordre technique	Non applicable.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	pâte
Couleur	blanc
Seuil d'odorat	non déterminé
pH	Aucune donnée disponible
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition [°C]	donnée non disponible
Point d'éclair [°C]	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m <sup>2</sup> )]	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure :	non déterminé
Valeur limite supérieure :	non déterminé
Pression de vapeur [kPa]	non déterminé
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	0,73 – 0,77
Température :	20 °C
Hydrosolubilité [g/l]	non déterminé
Solubilité [g/l]	Aucune donnée disponible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité [°C]	non déterminé
Auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	60 – 90
Risque d'explosion.	Non-explosif

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Décomposition thermique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
-------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------

**10.2 Stabilité chimique**

Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter Pas de décomposition en utilisation conforme.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter Pas de décomposition en utilisation conforme.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux Pas de décomposition en utilisation conforme.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Composants dangereux****butane-1,4-diol**

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
1500	DL50	rat	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 2000	DL50	rat	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Notent	Durée d'exposition	Source
> 5,1	CL50	rat	OECD 403	4 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Irritation primaire cutanée non irritant.

Type de mesure Test de Draize

Espèce utilisée pour le test lapin

Irritation oculaire non irritant.

Type de mesure Test de Draize

Espèce utilisée pour le test lapin

Sensibilisation	non sensibilisant.
Type de mesure	GPMT
Espèce utilisée pour le test	cochon d'Inde
Effets cancérogènes	aucun effets cancérogènes
Mutagénèse	aucun effets mutagènes
Toxicité pour la reproduction	aucun Effets sur la fertilité

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Effets spécifiques	Source
	Peut provoquer une somnolence et des vertiges.	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Effets spécifiques	Source
	Les ingestions répétées ou prolongées risquent d'endommager le foie.	100

Source : 100 – données de l'entreprise

### 1,4-diazabicyclo[2.2.2]octane

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
700	DL50	rat	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 2000	DL50	lapin	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Notent	Durée d'exposition	Source
> 20,2	CL50	rat	(en aérosol)	1 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

## 11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.



## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants dangereux

##### butane-1,4-diol

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
> 30000	CL50	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	OCDE Ligne directrice 203	96 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
813	EC50	Daphnia magna	48 h	OCDE Ligne directrice 202	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
> 500	EC50	Scenedesmus subspicatus	72 h	DIN 38412	100

Source : 100 – données de l'entreprise

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
> 85	daphnia magna (puce d'eau géante).	OECD 202	21 d	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) 74 – 96 %

Type de mesure OECD 301C; ISO 9408; 92/69/EWG, C.4-F

##### 1,4-diazabicyclo[2.2.2]octane

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 100	CL50	Cyprinus carpio (Carpe)	96 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 100	EC50	Daphnia magna	48 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
110	EC50	Selenastrum capricornutum	72 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Mécanisme d'élimination et de répartition Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Elimination dans les stations d'épuration Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Biodégradabilité Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Coefficient de bioconcentration (BCF) Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Répartition dans l'environnement Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mobilité Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Toxique, Bioaccumulable) Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

## 12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie Pas d'information écologique disponible.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.  
Vider les restes.

Code des déchets Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.  
Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:



Skin Irrit.: Irritation cutanée

Eye Dam.: Lésions oculaires graves

classification de mélanges et  
méthode d'évaluation utili-  
sée selon l'ordonnance (CE) N°  
1272/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Acute Tox. 4; H302	calculé

Restrictions conseillées

Néant dans des conditions normales de traitement.

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un \*.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.

## **SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1 Identificateur de produit**

Désignation commerciale **Fill & Fix – Composant B**

### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes bouchon de liquide

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement.

### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Information sur l'entreprise fischerwerke GmbH & Co. KG  
Klaus-Fischer-Straße 1  
D-72178 Waldachtal  
Téléphone : +49(0)7443 12-0  
Fax : +49(0)7443 12-4222  
Courriel : info-sdb@fischer.de  
Internet : www.fischer.de

Dispositif de mise en circulation fischer S. A. S.  
12, rue Livio B.P. 1 82  
FR-67022 Strasbourg-Cedex 1  
Téléphone : +33 3 88 39 18 67  
Fax : +33 3 88 39 80 44  
Courriel : info@fischer.fr

### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Téléphone en cas d'urgence ORFILA No.: 01 45 42 59 59 ou +49(0)6132-84463 (24h)

## **SECTION 2: Identification des dangers**

### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373

### **2.2 Éléments d'étiquetage**

Pictogramme de danger



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette diisocyanate de diphenylméthane , isomères et homologues

Valeurs H H315: Provoque une irritation cutanée.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332: Nocif par inhalation.  
H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
H351: Susceptible de provoquer le cancer .  
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

Valeurs P P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102: Tenir hors de portée des enfants.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P304+P341: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P342+P311: En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P405: Garder sous clef.  
P501: Éliminer le contenu/récipient dans traitement des déchets spéciaux

Informations complémentaires EUH204: Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique résine

#### Composants dangereux

Substance contenue		Classification 1272/2008/CE	Concentration
aromatic polyisocyanate prepolymer	No. CAS : 99784-49-3	Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	25.0 – 50.0 pds %
diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	No. CAS : 9016-87-9 No. REACH : Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373	25.0 – 50.0 pds %

Substance contenue		Classification 1272/2008/CE	Concentration
diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	No. CAS : 101-68-8 No.-CE : 202-966-0 No.-Index : 615-005-00-9 No. REACH : 01-2119457014-47	Carc. 2; H351 Acute Tox. 4 ; H332 STOT RE 2 ; H373 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317	2.5 – 10.0 pds %
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle, 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane	No. CAS : 5873-54-1 No.-CE : 227-534-9 No.-Index : 615-005-00-9 No. REACH : 01-2119480143-45	Carc. 2; H351 Acute Tox. 4 ; H332 STOT RE 2 ; H373 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317	2.5 – 10.0 pds %

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
En cas d'inhalation	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas de contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
En cas de contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
En cas d'ingestion	En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes                                      Aucun à notre connaissance.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'assistance médicale immédiate    Aucune donnée disponible

Un traitement médical spécial        Aucune donnée disponible

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié        Dioxyde de carbone (CO2)  
Poudre sèche  
Mousse

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau pulvérisée  
Jet d'eau à grand débit

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés

L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

## 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Autres indications sur la lutte contre les incendies

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile).

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.  
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

### 6.4 Référence à d'autres sections

Référence à d'autres paragraphes

Voir chapitre 7/8/13



## 6.5 Indications complémentaires

Autres données                                              Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger              Néant dans des conditions normales de traitement.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion              Pas de précautions spéciales requises.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs              Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.  
Stocker conformément à la réglementation locale.  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant les stockages en commun              Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.

TRGS 510                                                              LGK 10–13

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s)                                      Indications détaillées: voir notice technique.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

France

Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Remarque	TMP n°	FT n°	Source
0,01	0,1	0,02	0,2	*1)	62	129	20

\*1): risque d'allergie respiratoire.; Certaines ou toutes ces VLE s'entendent pour des concentrations mesurés sur une durée de 5 min.  
Source : 20 – Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (2012)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire                                              Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains

Matière appropriée :                                              caoutchouc butyle, Caoutchouc nitrile, Chloroprène

Matière non-appropriée : Gants jetables en PVC  
Epaisseur de la matière :  $\geq 0,5$  mm  
Temps de pénétration :  $> 120$  min  
Remarque : Remplacer en cas d'usure. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).

Matière appropriée : ci-joint des gants jetables  
Temps de pénétration :  $< 30$  min  
Remarque : Les gants attachés sont conçus comme une protection contre usage à court terme.

Substance de référence : Après contamination immédiatement changer de gants.

Protection des yeux Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps Porter un équipement de protection adéquat.

Notent : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mésures générales de protection et d'hygiène Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.

Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

Mesures d'ordre technique Non applicable.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme pâte  
Couleur beige  
Seuil d'odorat non déterminé  
pH non déterminé

Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition [°C]	donnée non disponible
Point d'éclair [°C]	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure :	non déterminé
Valeur limite supérieure :	non déterminé
Pression de vapeur [kPa]	non déterminé
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	1,16 – 1,20
Température :	20 °C
Hydrosolubilité [g/l]	Hydroréactif(ve)
Solubilité [g/l]	Aucune donnée disponible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité [°C]	non déterminé
Auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	35 – 55
Température :	20 °C
Risque d'explosion.	Non-explosif

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Décomposition thermique      Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **10.2 Stabilité chimique**

Stabilité chimique      Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses      Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### **10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter      Pas de décomposition en utilisation conforme.

## 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Pas de décomposition en utilisation conforme.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Pas de décomposition en utilisation conforme.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Composants dangereux

##### aromatic polyisocyanate prepolymer

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 5000	DL50	rat	OECD 423	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Irritation primaire cutanée Pas d'irritation de la peau

Type de mesure OECD 404

Espèce utilisée pour le test lapin

Irritation oculaire Irritation/corrosion aiguë des yeux

Type de mesure OCDE Ligne directrice 405

Espèce utilisée pour le test lapin

Sensibilisation Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

##### diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 5000	DL50	rat	OECD 423	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 5000	DL50	lapin	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
1,5	CL50	4 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Irritation primaire cutanée Irritant(e)

Irritation oculaire                    irritant  
Irritation respiratoires            Irritant  
Sensibilisation                        Sensibilisant  
    Type d'exposition                Dermale  
                                                  Sensibilisant  
    Type d'exposition                inhalation

**diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle**

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 2000	DL50	rat	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 9400	DL50	rat	OECD 402	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Notent	Durée d'exposition	Source
1,5	CL50	rat	OECD 403	4 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Irritation primaire cutanée    Irritant(e)  
    Type de mesure                    OECD 404  
    Espèce utilisée pour le test    lapin  
Irritation oculaire                    Irritant(e)  
Irritation respiratoires            Irritant  
Sensibilisation                        Sensibilisant  
    Type d'exposition                Dermale  
                                                  Sensibilisant  
    Type d'exposition                inhalation

**2,4'-diisocyanate de diphenylméthane**

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Source
> 2000	DL50	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Source
> 9400	DL50	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Source
1,5	CL50	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Irritation primaire cutanée	Irritant(e)
Type de mesure	OCDE Ligne directrice 404
Irritation oculaire	Irritant(e)
Sensibilisation	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Effets cancérogènes	Susceptible de provoquer le cancer.
Mutagénèse	Aucune donnée disponible
Toxicité pour la reproduction	Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Voie d'exposition	Effets spécifiques	Organes concernés	Source
	par inhalation	Peut irriter les voies respiratoires.	Système respiratoire	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Voie d'exposition	Organes concernés	Effets spécifiques	Source
	par inhalation	Système respiratoire	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	100

Source : 100 – données de l'entreprise

## 11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) Le produit lui-même n'a pas été testé.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants dangereux

##### aromatic polyisocyanate prepolymer

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
> 100	CL50	Brachydanio rerio (poisson zèbre)	OCDE Ligne directrice 203	96 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
9,9	EC50	Daphnia magna	48 h	OCDE Ligne directrice 202	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Source
> 100	ErC50:	100

Source : 100 – données de l'entreprise

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
> 10	NOEC	daphnia magna (puce d'eau géante).	OECD 202	21 d	100

Source : 100 – données de l'entreprise

### diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
> 100	CL50	Brachydanio rerio (poisson zèbre)	OCDE Ligne directrice 203	96 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
> 1000	EC50	Daphnia magna	24 h	OCDE Ligne directrice 202	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 1640	ErC50:	Scenedesmus subspicatus	72 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
> 10	daphnia magna (puce d'eau géante).	OECD 202	21 d	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Dégradabilité aisée

### diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
> 1000	CL50	Brachydanio rerio (poisson zèbre)	OCDE Ligne directrice 203	96 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
9,9	EC50	Daphnia magna	48 h	OCDE Ligne directrice 202	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
> 1640	EC50	Desmodesmus subspicatus.	72 h	OCDE Ligne directrice 201	100

Source : 100 – données de l'entreprise

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
> 10	NOEC	daphnia magna (puce d'eau géante).	OECD 202	21 d	100

Source : 100 – données de l'entreprise

### 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Source
> 1000	CL50	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Source
> 10	EC50	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Source
> 1640	EC50	100

Source : 100 – données de l'entreprise

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Mécanisme d'élimination et de répartition Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Élimination dans les stations d'épuration Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Biodégradabilité Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Coefficient de bioconcentration (BCF) Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.



#### 12.4 Mobilité dans le sol

Répartition dans l'environnement Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mobilité Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Toxique, Bioaccumulable) Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

#### 12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie Le produit lui-même n'a pas été testé.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Vider les restes.

Code des déchets

Produit

200127 – peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

080000 – DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION




080400 – déchets provenant de la FFDDU de colles et mastics (y compris produits détachés)

080409 – déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
matériau durci

200000 – DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCE, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

Emballages vides contaminés Eliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/ IATA
14.1 No ONU	3077	3077	3077
14.2 Description des marchandises	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies		ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	U – Dangereux pour l'environnement	U – polluant marin	U – dangereux pour l'environnement
Remarque	LQ: 5 kg	LQ: 5 kg	
Étiquettes	9 	9 	9 
No. de risque	90		
Catégorie	3		
Code de classement	M7		
Code de limitation du tunnel	E		
Sources de danger	aromatic polyisocyanate prepolymer	aromatic polyisocyanate prepolymer	aromatic polyisocyanate prepolymer
No EMS		F-A;S-F	
Catégorie d'encombrement		A	

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limitation d'emploi.

chez les personnes qui sont déjà sensibilisées aux diisocyanates, l'utilisation de ce produit peut déclencher des réactions allergiques. En cas d'asthme, de maladies de peau eczémateuse ou de problème de peau, éviter tout contact avec le produit. Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un pasque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).

WGK (Auto-classement)

1

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité

Sans rapport.

## SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de H

H315: Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H332: Nocif par inhalation.  
 H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
 H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
 H351: Susceptible de provoquer le cancer .  
 H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .  
 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 EUH204: Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Énoncé des classes de risque

Acute Tox.: Toxicité aiguë  
 Skin Irrit.: Irritation cutanée  
 Eye Irrit.: Irritation oculaire  
 Resp. Sens.: Sensibilisation respiratoire  
 Skin Sens.: Sensibilisation cutanée  
 Carc.: Cancérogénicité  
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique STOT un.  
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée STOT rép.  
 Aquatic Chronic: Danger pour le milieu aquatique

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Acute Tox. 4; H332	calculé
Skin Irrit. 2; H315	calculé
Eye Irrit. 2; H319	calculé
Resp. Sens. 1; H334	calculé
Skin Sens. 1; H317	calculé
Carc. 2; H351	calculé
STOT SE 3; H335	calculé
STOT RE 2; H373	calculé

Restrictions conseillées

Néant dans des conditions normales de traitement.

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un \*.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.